

COMMUNE DE JUSSY

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 novembre 2013 à 18h30

Le conseil municipal est convoqué en séance ordinaire sur un avis du président daté du 1er novembre 2013

En ouverture de séance. Présentation par M. Pascal Tanari, architecte urbaniste, de l'impact du passage des hameaux de la zone agricole à la zone hameau.

ORDRE DU JOUR :

- 1.Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2013**
- 2.Communications du bureau du conseil municipal**
- 3.Communications générales du maire et des adjoints**
- 4.Création d'un parking souterrain.**
 - 4.1. Discussion de principe**
 - 4.2. Crédit d'étude**
- 5.Approbation du budget 2014. Délibération**
- 6.Fixation du montant minimal de la taxe professionnelle communale. Délibération**
- 7.Achat de la parcelle N° 136 de la commune de Jussy, propriété de Mme Janine Perrier. Délibération**
- 8.Modification de limites de parcelles, le long du Chamboton, par un échange mètre par mètre entre M. Alexandre Mévaux et la commune de Jussy. Délibération**
- 9.Rapport des présidents de commissions et de l'exécutif sur les affaires en cours**
- 10.Fixation des dates des prochaines séances pour les commissions**
- 11.Divers**

Séance ouverte à 18h30

Séance levée à 20h42

Présidence de séance : Philippe Othenin-Girard, président du conseil municipal
Secrétaire du conseil municipal : René Beaud

Présents : Josef Meyer, maire
Anne-Françoise Morel, adjointe
Denis Chenevard, adjoint

Jean-Daniel Baud, Cyril Bugnon, Patricia Crousaz Pantet, Nicolas Emmenegger, Catalina Kauz, Richard McAllister, Alain Magistra, Géraldine Mathieu, Louise Martin, Myriam Rivollet, Olivier Sommer, conseillers municipaux

Excusée : Sandra Bolzonello, conseillère municipale

Avant séance. Impact du passage des hameaux de la zone agricole en zone hameau. Pascal Tanari. Arch.

Avant séance. Impact du passage des hameaux de la zone agricole en zone hameau. Pascal Tanari. Arch.

- 4796 Monsieur le président ouvre cette séance en saluant la présence d'un spectateur. Il passe la parole à Monsieur le maire qui accueille M. Pascal Tanari pour sa présentation sur les incidences d'un passage de la zone agricole en zone hameau pour les secteurs de Monniaz et de Sionnet. La présentation complète est jointe au procès-verbal. Des demandes de transformations de bâtiments sont bloquées auprès du Département de l'Urbanisme, dans l'attente d'une demande de modification de ces zones par la commune de Jussy.
- M. Olivier Sommer ne voit aucune urgence pour engager cette étude sur le hameau de Monniaz car trois fermes sont actuellement en activité. Il estime que des pressions privées ne justifient pas une telle démarche.
- Mme Myriam Rivollet pose la question de savoir si la zone hameau peut inclure des terres agricoles et des terrains constructibles ? La zone hameau passe au plus près des constructions existantes. Des constructions complémentaires ne sont en général pas autorisées. La question est également posée de savoir si une zone hameau peut être déclassée en zone 4Bprot. Non. La zone 4Bprot est une zone à bâtir. La zone hameau ne peut pas déborder le périmètre défini. Une parcelle vide entre deux constructions peut éventuellement être bâtie. Il en va de même pour une dent creuse. L'espace ouvert a autant de valeur que les constructions dans la zone hameau. Mme Louise Martin se demande quel est l'impact négatif sur l'agriculture dans une zone hameau ? En règle générale, chacun doit vivre sa vie. On doit veiller à ne pas péjorer l'activité agricole. Dans la vie quotidienne la cohabitation peut induire des conflits. Pour la transformation d'une ferme en zone hameau. Elle peut se réaliser sous le couvert du plan de site et doit être conforme au règlement en vigueur.
- Arrivé au terme de ce débat, M. le Président prend congé de M. Tanari et le remercie pour sa présentation.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2013

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2013

- 4797 Le dernier procès verbal de la séance du 14 octobre dernier est approuvé sans remarque avec remerciements à son auteur

Communications du bureau du conseil municipal

Communications du bureau du conseil municipal

- 4798 Néant

Communications générales du maire est des adjoints

Communications
générales du maire est
des adjoints

4799 M. Josef Meyer, maire.
Statistiques : 1273 habitants et 22 personnes en recherche d'emploi.
Taxes d'écoulement : Le compte ouvert auprès de l'Etat de Genève présente un solde en notre faveur de CHF 400'000.00. La TVA va être prélevée sur cette somme en 2014.
Théâtrechamps, suite à la demande de la commune de Jussy, une subvention de CHF 9'000.00 a été allouée à cette association. Par un courrier du 25.10.2013, sa directrice et fondatrice a remercié la commune de Jussy pour son intervention. Le Conseil municipal est invité à une représentation du spectacle qui a été soutenu « Virginie ou si le silence n'était pas d'Or » entre le 28 janvier et le 9 février à la salle Jean-Jacques Gautier à Chêne-Bougeries.
L'exécutif a appris avec tristesse le décès de Mme Georgette Bonnefous, maman de M. Patrick Bonnefous, membre de la Fondation du Logement de la Commune de Jussy.
Remise à ciel ouvert du ruisseau du Chamboton sur le secteur N°3. L'autorisation serait délivrée mais pas encore reçue. Les travaux ont été attribués à l'entreprise Rampini.
TPG. Les offres promotionnelles 2013 ont été appréciées par nos habitants. 12 nouveaux abonnés pour notre commune ont pu bénéficier en plus de notre subvention d'un rabais de CHF 50.00 de la part d'Unireso.
Personnel communal. Nous devons déplorer, avec tristesse, l'absence pour longue durée, pour cause de maladie, de notre collaboratrice à la conciergerie de la mairie, Mme Lurdes Piagentini. Nous formons nos vœux les meilleurs pour sa santé. Son activité a été répartie entre le personnel de la conciergerie des salles de la mairie, le secrétariat et M. et Mme Christophe et Virginie Chenevard, locataires dans le bâtiment.
Déchets encombrants. Des consignes plus strictes et plus claires ont été adressées à notre population par le biais d'un « tous ménages ». Des déchets sauvages, 20 paires de volets ont été retrouvées dans les bois. L'introduction d'une taxe sur les poubelles chez nos voisins français ne va pas simplifier notre tâche. Ligne jaune directionnelle à Monniaz pour les TPG. Suite à litige avec un habitant du hameau, il s'avère que ce marquage au sol avait été effectué par les TPG, il ne serait pas conforme selon un courrier reçu de la DGM. Une étude serait en cours pour réaliser un nouvel arrêt de bus hors du hameau. Dossier à suivre.
Echo des Champs. M. Michel Chalut, président, a passé le flambeau à Mme Josiane Pont-Suarez après 23 ans de bons et loyaux services à ce poste entre 1972 et 1991 et entre 2009 et 2013. Il s'agit d'un magnifique exemple de dévouement à la tête d'une société locale qui anime notre village.
Création d'un chemin pédestre le long de la route de Juvigny. Une facture de CHF 3'064.00 nous a été adressée. Ce montant représente la taxe de compensation agricole pour l'aménagement de ce cheminement qui visait à améliorer la sécurité des enfants et des promeneurs le long de la route de Juvigny. Cette dernière sera payée après contrôle de la surface concernée.
Solde des sapeurs-pompiers volontaires. Suite à l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, la solde des sapeurs-pompiers pour leur activité essentielle serait exonérée de l'IFD à concurrence d'un montant de CHF 5'000.00 par an et de CHF 9'000.00 pour l'ICC. Résultat de ces décisions, un certificat de salaire devra être produit pour nos pompiers volontaires en janvier 2014, pour les revenus de l'année précédente.

Concert de l'orchestre des Trois-Chêne. M. le maire invite les conseillers municipaux à participer à cet évènement unique pour notre village, le 17 novembre prochain à 17h30 à la salle des fêtes. Election complémentaire d'un membre du conseil d'administration des SIG par les conseillers municipaux d'Arve et Lac. Suite à la démission de M. Patrick Ascheri, une élection complémentaire a été fixée par arrêté du Conseil d'Etat au 6 janvier 2014. Elle est ouverte aux conseillers administratifs, maires ou adjoints d'Arve et Lac. Les candidats peuvent s'inscrire jusqu'au lundi 25.11.2013 auprès du service des votations à 12h00. Le dépouillement se déroulera le mardi 7 janvier 2013 à 15h00 au service des votations et élections. L'élection sera tacite si une seule candidature est déposée.

Remerciements de Mme Clotilde Weber pour la petite réception organisée à son domicile à l'occasion de ses 90 ans.

Pétition pour un contournement de Jussy. Cette dernière est actuellement en traitement auprès du Grand-Conseil.

Mme Anne-Françoise Morel, adjointe.

DIM. Approbation des délibérations suivantes :

Comptes 2012, avec remarque que l'autofinancement se monte à CHF 987'239.91 et non à CHF 1'868'616.64. Crédits budgétaires supplémentaires 2012. Crédit de CHF 106'912.45 destiné à la construction d'une place de jeux communale sur la parcelle N°856, propriété de la Fondation de la Commune de Jussy pour le Logement

Accusé de réception de la délibération portant sur un montant de : CHF 506'033.21 destiné à couvrir les frais supplémentaires engendrés par la transformation de la mairie

M. Denis Chenevard, adjoint.

DU. Autorisations de construire délivrées :

Viridis Environnement Sàrl . Pour Mme Verena Best. Restauration des douves et de la carpière, aménagement d'une zone humide. 34, route de la Gara.

M. Maurice Vuadens. Rénovation et transformation d'un hangar. 1 ch. de Jussy l'Eglise.

DU. Préavis délivrés :

Favorable. Fondation Micheli du Crest. Transformation d'un dépôt en local de vente de vin. 40, rte du Château du Crest.

Négatif. Mme Sylvie Deller. Modification d'une zone agricole en zone hameau. 3, chemin de la Moniasse.

Création d'un parking souterrain. Discussion de principe

Création d'un parking souterrain. Discussion de principe

4800 En ouverture à ce point de l'ordre du jour, M. le Président donne lecture d'un courriel reçu de Mme Sandra Bolzonello, conseillère municipale, absente et excusée qui transmet son avis sur ce dossier. Mme Géraldine Mathieu est opposée à ce parking pour des questions budgétaires. La priorité doit être portée sur les achats de terrains proposés par l'exécutif avant la construction d'un parking. Si le parking actuel n'est pas utilisé complètement pourquoi créer de nouvelles places ?

Mme Louise Martin demande à aborder ce dossier de manière proactive. Le développement du village se poursuit, la situation financière de la commune est très saine. Au niveau comptable de nombreux amortissements arrivent à maturité. Nos comptes actuels permettent une baisse du centime. Dans 10 ans serons-nous encore

bénéficiaire ? C'est le bon moment, cette étude tombe à pic. M. Meyer est favorable à la proposition de Mme Louise Martin.. M. Richard Mc Allister se demande pourquoi se limiter à une étude sur un parking plutôt que sur la parcelle toute entière ? M. le maire n'est pas défavorable à une telle approche. M. Olivier Sommer pense qu'il serait dommage de bloquer la construction d'un parking qui ne servirait pas nécessairement aux Jusserands. M. Jean-Daniel Baud, se réjouit d'une étude globale qui ne concernerait pas que le seul parking. Il rappelle que cet investissement serait réalisé pour ne plus voir les voitures, le parking actuel est souvent plein. En cas de manifestations importantes les véhicules stationnent sur des parcelles agricoles et n'importe où dans le village. La construction d'un EMS est aussi évoquée, pour rappel 60 lits au minimum sont exigés. M. le maire est 100% d'accord pour une étude plus élargie. M. Alain Magistra prend la parole. Pourquoi ne pas être d'accord sur un tel projet ? Sera-t-il rentable ou pas ? Il n'est pas opposé à une étude élargie. Mme Géraldine Mathieu a le sentiment qu'en ayant actuellement des liquidités nous devons les dépenser. M. Jean-Daniel Baud rappelle que le financement de ce parking ne serait pas assuré par des fonds propres mais par un crédit. Il rappelle que l'on n'investit pas pour des carrosseries. M. Olivier Sommer pense qu'il faut laisser plus de liberté au bureau d'architecture.

Création d'un parking souterrain. Crédit d'étude

Création d'un parking souterrain. Crédit d'étude

- 4801 M. Jean-Daniel Baud, en qualité de président de la commission Travaux Publics et Sécurité, effectue un bref rappel des premières réflexions sur un hypothétique parking de 100 à 120 places. Il tient une nouvelle fois à mentionner que l'acquisition d'une bande de terrain à M. Denis Pinget n'est en aucun cas liée à ce projet. M. Josef Meyer, maire, évoque une rencontre avec M. Jean-Noël de Giuli, architecte afin de déterminer les besoins réels en la matière. Il tient également à rassurer le conseil municipal, aucun argent n'a été actuellement engagé pour ce projet. Une première réflexion doit être menée afin de déterminer la nécessité ou pas de construire un parking. Le coût de cette première étude s'élèverait à CHF 5'000.00.
- Le président passe au vote cette étude des besoins, d'un montant de CHF 5'000.00. Par 9 oui, 2 non et 0 abstention, elle est acceptée. Elle sera confié au bureau de Giuli & Portier Architectes SA.

Approbation du budget 2014. Délibération

Approbation du budget 2014. Délibération

- 4802 Aucune question n'étant posée, M. le Président donne lecture de la délibération.

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2014, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2014 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 5'345'020.00 aux charges et de CHF 5'591'803.00 aux

revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 246'783.00,

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 719'961.00, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 473'178.00 et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 246'783.00,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2014 s'élève à 40 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 5'250'000.00 aux dépenses et de CHF 5'250'000.00 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 5'250'000.00,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 719'961.00, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 4'530'039.00

vu le rapport de la commission administration du 4 novembre 2013,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 11 Oui, soit à l'unanimité

1.D'approuver le budget de fonctionnement 2014 pour un montant de CHF 5'345'020.00 aux charges et de CHF 5'591'803.00 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 246'783.00.

2.De fixer le taux des centimes additionnels pour 2014 à 40 centimes.

3.D'autoriser le Maire à emprunter en 2014 jusqu'à concurrence de CHF 4'530'039.00 pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

4.D'autoriser le Maire à renouveler en 2014 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Le budget 2014 est donc adopté.

Fixation du montant minimal de la taxe professionnelle communale. Délibération

Fixation du montant minimal de la taxe professionnelle communale.
Délibération

4803 Aucune remarque ou question n'étant formulée, M. le Président donne lecture de la délibération.

Proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 9 Oui, 1 abstention,

1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014 à CHF 30.00.

Achat de la parcelle N°136 de la commune de Jussy, propriété de Mme Janine Perrier. Délibération

Achat de la parcelle N°136 de la commune de Jussy, propriété de Mme Janine Perrier.
Délibération

4804 M. Josef Meyer explique que le prix de cet objet ne pouvait pas être négocié, il n'existait aucune marge de manoeuvre. Le montant de CHF 100'000.00 complémentaire correspond aux frais d'enregistrement et de notaire. Après ces explications et en l'absence de question, M. le Président donne lecture de la délibération.

Délibération relative à l'acquisition de la parcelle N° 136, feuillet 29 de la commune de Jussy, d'une surface totale de 1443m², avec habitation individuelle d'une surface de 132m², propriété de Mme Janine Perrier, route de Jussy 340, 1254 Jussy,

Vu l'intérêt de la commune de Jussy à acquérir ce bien dans l'optique d'un développement raisonné et réfléchi du village de Jussy,

Vu l'opportunité d'acquérir cet objet sans mise préalable sur le marché de l'immobilier pour le prix de CHF 1'500'000.00,

Vu, les convergences de vues entre les parties,

Vu, l'expertise du 27 septembre 2013 demandée au bureau d'architectes de Giuli et Portier, qui confirme la valeur de cette propriété,

Vu la présentation de ce projet au conseil municipal en date du 14 octobre 2013,

Vu, le préavis favorable de la commission administration exprimé par son président lors de cette séance,

Vu, le vote de principe favorable exprimé par le conseil municipal, lors de cette même séance,

Vu, les négociations entamées par M. le Maire avec la représentante de la venderesse, Me Marie-Claude de Rham-Casthelaz, avocate, en vue de cette acquisition,

Vu les articles 30, lettre k, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le conseil municipal

D E C I D E

par 10 Oui, 1 Non,

1. D'autoriser le Maire à acquérir la parcelle N°136, feuillet 29, de la commune de Jussy, d'une surface de 1443 m2 avec habitation individuelle d'une surface de 132m2, sise 340 route de Jussy pour un montant de CHF 1'500'000.00 (un million cinq cent mille francs).

2. D'ouvrir à cet effet au Maire un crédit de CHF 1'600'000.00, y compris les frais d'actes et autres droits.

4. D'autoriser le Maire à financer cette acquisition avec les liquidités courantes

5. De comptabiliser la dépense prévue directement à l'actif du bilan de la commune de Jussy dans le patrimoine financier à hauteur de CHF 1'600'000.00.

6. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous les frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier vu son caractère d'utilité publique.

9. De charger le Maire de signer les actes notariés nécessaires.

Modification de limites de parcelle avec échange mètre par mètre avec M. Al. Mévaux. Délibération

Modification de limites
de parcelle avec
échange mètre par
mètre avec M. Al.
Mévaux. Délibération

4805 Après quelques explications de M. le Maire, M. le Président donne lecture de la délibération.

Conformément à l'article 30, alinéa k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu la volonté de la commune de Jussy de remettre à ciel ouvert un tronçon du Chamboton qui porte sur le secteur N°3 de ce projet,

Vu le projet de remise à ciel ouvert établi par le bureau d'ingénieurs Edms SA, Chemin des Poteaux 10, 1213 Petit-Lancy,
Vu le préavis favorable de la commission Urbanisme, Agriculture et environnement,

Vu le préavis favorable du conseil municipal de mener à bien cette remise à ciel ouvert,

Vu l'accord trouvé entre la commune de Jussy M. Alexandre Mévaux, afin de corriger la limite des parcelles N°163 et N° DP 459, par un échange mètre par mètre d'une surface de 537m2,

Vu le projet d'échange de surface entre les parcelles N° 163 et N° DP 459 établi par le bureau HCC ingénieurs géomètres SA,
Vu l'accord verbal trouvé entre les parties pour un échange mètre par mètre, sans versement d'une soulte,
Sur proposition du maire,
le conseil municipal,

DE C I D E

par 11 Oui, à l'unanimité

1. d'approuver l'échange d'une surface de 537m2 entre les parcelles N° 163 et N° DP 459 selon le projet établi par le bureau HCC ingénieurs géomètres SA à Chêne-Bourg,

2. de désaffecter la partie de 537 m2 retranché de la parcelle N°DP 459 du domaine public communal.

3. de réaffecter la partie de 537m2 provenant de la parcelle N°163 au domaine public communal.

4. de charger le maire de signer les actes nécessaires à cet échange étant précisé que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge exclusive de la commune de Jussy.

Rapports des présidents de commissions et de l'exécutif sur les affaires en cours

Rapports des présidents de commissions et de l'exécutif sur les affaires en cours

4806 Travaux Publics et Sécurité, M. Jean-Daniel Baud, président et M. Josef Meyer, maire.

Une séance importante concernant la zone 30 s'est déroulée à la DGM. La démarche est extrêmement compliquée avec la problématique de l'assainissement phonique des routes. La demande de construction pourrait être déposée au mois de février 2014.

Bâtiments, M. Cyril Bugnon, président et M. Denis Chenevard, adjoint.

Dernière réunion du 6 novembre dernier. Discussions autour de la décoration de la mairie, éventuellement pour le petit salon de réception. Visite de l'installation de chauffage à Cartigny. Une étude sur les diverses possibilités de chauffer les bâtiments scolaires devrait être menée. L'enveloppe thermique des bâtiments devrait être contrôlée. M. Jean-Daniel Baud se demande si la décoration du hall d'entrée de la mairie avait été décidée par ce conseil car il ne trouve rien dans les procès-verbaux. M. Le Président lui répond que cette proposition avait été présentée dans les diverses variantes possibles, discutées et votées lors de la partie préliminaire hors PV du conseil du 10 juin 2013. Mme Louise Martin demande si un fonds d'œuvres d'art existe à la mairie ? Réponse, oui, diverses œuvres d'artistes locaux reposent dans nos locaux, certaines ont déjà été installées dans l'escalier du second étage..

Urbanisme, Mme Géraldine Mathieu, présidente et M. Josef Meyer, maire. Rien de particulier à signaler.

Administration, M. Alain Magistra, président et Mme Anne-Françoise Morel, adjointe.

Lors de la dernière séance diverses questions ont été posées sur les comptes. Au niveau des rentrées fiscales divers rattrapages sont effectués sur les années antérieures. Le budget est maîtrisé.

Ecoles et Sports, Mme Myriam Rivollet et Mme Anne-Françoise Morel, adjointe. Rien de particulier à signaler. Le réseau « Wifi »

de l'école ne semble pas protégé selon une remarque reçue d'un parent d'élève. Le projet « Samakids » rencontre un bon succès. Tous les enfants inscrits ont été acceptés.

Loisirs, Jeunesse et Vie sociale, Mme Catalina Kauz et M. Denis Chenevard, adjoint.

La soirée des aînés se déroulera le 26 novembre prochain. Thème « Country ». Service par les conseillers municipaux en jeans et chapeaux de cow-boys. Noël communal le 17.12.2013 sur la place des Prés Seigneur. La sortie des jeunes 2014 sera organisée conjointement avec la commune de Presinge, une préinscription est envoyée afin de pouvoir estimer le nombre de participants. Pour la sortie des aînés en 2014, un sondage écrit sera réalisé lors de la soirée des aînés. L'organisation de joutes dans la commune en 2015 a été également abordée. L'orateur du 1er août est recherché. Mme Patricia Pantet Crousaz fournit des explications sur le bicentenaire de la rentrée de Genève dans la confédération.

Fixation des dates des prochaines séances pour les commissions

Fixation des dates des prochaines séances pour les commissions

4807 Travaux Publics. A fixer
Bâtiments.05.02.2014 à 20h00
Urbanisme. A fixer
Administration. 12.02.2014 19h00
Ecole. 03.12.13 20h00
Loisirs Jeunesse et Vie Sociale .22.01.14 20h00
Conseils municipaux pour 2014. Se dérouleront en général le 2ème lundi de chaque mois sauf pour janvier, juillet et août, le calendrier précis sera remis par un prochain courrier

Divers

Divers

4808 Demande de subvention pour une association en 2014. Mme Myriam Rivollet aimerait savoir si une demande d'une association proche de Mme Sabine Chenevard a bien été reçue en mairie? A contrôler.
Presbytère, M. Josef Meyer. Une étude préalable coûtant CHF 3'000.00 a été demandée à M. Tanari afin de déterminer le potentiel de développement possible pour des appartements pour personnes âgées sur cette parcelle. Le rapport sera présenté au conseil municipal de décembre 2013
Clair-Vivre, M. Jean-Daniel Baud attend les volontaires pour l'entretien d'automne le samedi 16 novembre 2013

Le Président

La Vice-Présidente

Le Secrétaire

Girard

Myriam Rivollet

Philippe Othenin-
René Beaud